

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 21 septembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *15 septembre 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET -
Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE -
M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT -
Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK -
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE
- Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST -
Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET -
M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA -
Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV
- Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL
- Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H13 à 23H31
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à Mme Laëtitia LEMOINE de 22H54 à 23H31
M. Jacques WIART donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H13 à 19H04
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 20H22 à 21H17
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 22H18 à 23H31
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 18H13 à 20H27
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H13 à 23H31
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H13 à 23H31
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 23H31
M. Matthieu CHAMUSSY donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 18H13 à 23H31
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H13 à 19H00
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H18 à 23H31.

Secrétaire de séance : M. Alain DENOYELLE.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 juillet 2015 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2 - (C 014) - AFFAIRES SCOLAIRES - Plan écoles (2015-2021) : investissements pour augmenter les capacités d'accueil, adapter les restaurants scolaires ; entretenir le patrimoine scolaire
Intervention(s): Mme SALAT, M. le Maire

M. le Maire suspend la séance à 18h56 à la demande de Mme SALAT. Reprise de la séance à 19h01

Intervention(s): Mme SALAT, M. le Maire, M. MALBET, Mme CADOUX, M. BREUIL, M. BRON, M. CARROZ, M. CAZENAVE, Mme DJIDEL, Mme TAVEL.

Sous amendement oral de M. BREUIL à l'amendement N°1 de M. BRON. Celui-ci est repoussé :
Pour : 2 Front National - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Amendement N° 1 présenté par M. BRON. Celui-ci est repoussé : Pour : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National

Amendement N° 2 présenté par M. BRON. Celui-ci est repoussé : Pour : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le plan école ;**
- d'autoriser le Maire à signer tout appel à projet et demande de subvention en lien avec le plan école.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 3 - (A 014) - ACCESSIBILITE - Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme GARNIER, Mme AGOBIAN, Mme D'ORNANO, Mme BERANGER, M. le Maire, Mme SALAT, M. CAZENAVE, M. BREUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de la ville de Grenoble couvrant la période 2016/2024.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (C 011) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) de Meylan - Année scolaire 2013-2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois en CLIS à Meylan en 2013-2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 - (C 012) - AFFAIRES SCOLAIRES - Utilisation du self du Collège Olympique par la ville de Grenoble pour la restauration des élèves de l'école primaire Le Verderet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative à l'accueil des élèves de l'école primaire Le Verderet dans le collège Olympique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Conventions de mise à disposition du cinéma Juliet Berto aux associations "Cinémathèque de Grenoble" et "Ciné-club de Grenoble"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux, jointes en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution au lauréat 2015 du Grand Prix du Festival du Court Métrage en plein air de Grenoble doté par la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à attribuer un montant de 2 300 € au lauréat 2015 du Grand Prix du Festival du Court Métrage en plein air de Grenoble, conformément à l'avis du jury.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : Convention de partenariat avec l'Association Valentin HAUY dans le cadre de ses actions culturelles au bénéfice des déficients visuels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la réalisation de bas-reliefs tactiles représentant des oeuvres appartenant au Musée de Grenoble,
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Valentin HAUY,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Attribution d'une subvention d'investissement, au titre de l'exercice budgétaire 2015 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Maison de la Culture".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention qui prévoit le versement, au titre de l'exercice 2015, d'une subvention d'investissement de 80 000 € à l'EPCC "Maison de la Culture de Grenoble" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale (BMG) - Acquisitions patrimoniales - Tarifs des bibliothèques et du Musée Stendhal (Appartement Gagnon).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la première partie du programme d'acquisitions patrimoniales de la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine figurant en annexe 1,
- d'approuver le nouveau tableau des tarifs des bibliothèques et du Musée Stendhal, figurant en annexe 2 et dire qu'il s'appliquera à compter du 1er octobre 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariats avec les médias régionaux France 3, le Petit Bulletin.
Intervention(s): Mme AGOBIAN, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariats jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (C 017) - SPORT - Affectation de subvention sur crédits 2016 - Association Grenoble Volley Université Club (GVUC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que devrait être affectée à l'association Grenoble Volley Université Club, sur crédits budgétaires 2016 et au titre de la saison 2015-2016, une partie de subvention d'un montant de 96 500 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (C 006) - SPORT - Avenants financiers aux conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2015
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. BOUZAIENE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif figurant en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les subventions pour Grenoble Saint Martin d'Hères Université Club Handball, GUC Judo Club de Grenoble, Office Municipal des Sports : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

- Sur les subventions pour Sport dans la Ville : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 14 - (C 018) - VIE DES ASSOCIATIONS - Prolongation de la convention de mise à disposition de locaux à l'association Cap Berriat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**-d'approuver l'avenant de prolongation à la convention de mise à disposition de locaux à l'association Cap Berriat situés au 3, 5, 7 rue Georges Jacquet et au 6 rue Léon Sestier
-d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (C 020) - VIE DES ASSOCIATIONS - Validation du programme 2015 d'actions de Réussite Educative de la ville de Grenoble et signature de la convention d'attribution financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2015 du Dispositif de Réussite Educative du territoire grenoblois ;
- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public aux actions des services Ville labellisées "dispositif de réussite éducative" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives au dispositif de réussite éducative 2015.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 16 - (C 019) - MONTAGNE - Organisation de la billetterie des 17èmes Rencontres du cinéma de montagne - Complément de tarification.

Intervention(s): Mme PELLAT-FINET, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier le tarif du « pack 3 soirs » des 17èmes Rencontres du cinéma de montagne, en le fixant à 13,50 €TTC au lieu de 13 €TTC ;

- de dire que le reste de la tarification reste inchangée par rapport aux modalités votées dans la délibération n° 65 - C009 du 20 juillet 2015 ;
- de dire que la billetterie en ligne sera assurée par le Théâtre de Grenoble ;
- de dire que les packs 3 soirs et 5 soirs seront vendus uniquement en ligne sur internet et que leur nombre sera plafonné,
- de dire que les ventes réalisées à la Maison de la montagne et au Palais des sports seront comptabilisées a posteriori dans Oxygeno par le régisseur.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 51 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs du spectacle " Life expérience " du 4 novembre 2015.
Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs proposés.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 44 - (A 004) - URBANISME GESTION FONCIERE - Signature d'une convention pour la piétonnisation de la rue Daguerre et Niepce - Approbation de la convention de gestion entre la Ville, la Métropole et les propriétaires de cette voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention tripartite à intervenir entre la Ville, La Métropole et les propriétaires de la rue Daguerre et Niepce afin de formaliser les modalités futures de sa gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 45 - (A 010) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Avenants aux conventions de conduite de projet et d'usage des conteneurs enterrés pour la transformation de la collecte pneumatique sur le quartier de la Villeneuve de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de l'avenant à la convention pour la conduite de la transformation de la collecte pneumatique du quartier de la Villeneuve, entérinant la prolongation de la convention, la modification du comité de pilotage et l'actualisation du programme au sein de l'enveloppe budgétaire initiale.**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la conduite de la transformation de la collecte pneumatique du quartier de la Villeneuve ici présenté, et tout document s'y rapportant.**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions d'implantation et d'usage de points d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés sur le quartier de la Villeneuve à Grenoble en remplacement de la collecte éolienne, selon la convention-type ici présentée, et tout document s'y rapportant.**
- **D'autoriser le Maire à convenir avec les bailleurs et copropriétés déjà signataire d'une convention d'implantation et d'usage de points d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés sur le quartier de la Villeneuve à Grenoble, de la signature de la nouvelle convention-type ici présentée, en remplacement de la première.**
- **D'autoriser le Maire à conclure et à signer un avenant à la convention de subventionnement pour la fermeture des colonnes-vidoirs liées à la collecte éolienne sur le quartier de la Villeneuve de Grenoble, avec la copropriété Grand Parc pour le subventionnement de travaux associés, nécessaires et complémentaires dans la limite d'un plafond de 3 000 €**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 46 - (A 011) - DEPLACEMENTS - Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Grenoble : avenant n°1 à la convention de financement de la phase REA 1 du sous-projet « CŒUR DE PEM » et avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par Gares et Connexions Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 la convention de financement de la phase REA 1 du sous-projet « CŒUR DE PEM » du Pôle d'Echange Multimodal de la Gare de Grenoble**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par Gares et Connexions**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 47 - (A 001) - LOGEMENT SOCIAL - Convention de collaboration avec Grenoble Alpes Métropole et la Société Dauphinoise de l'Habitat sur la remise en location, après les travaux de réhabilitation, des logements du 40 galerie de l'Arlequin
Intervention(s): M. le Maire, M. CAZENAVE, M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration avec Grenoble Alpes Métropole et la Société Dauphinoise de l'Habitat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Secteur Beauvert - Ilot D - Approbation d'un bail à construction au profit de la coopérative d'habitants dénommée "Graine de Bitume" - Autorisation donnée à ce groupement de déposer une demande de permis de construire.
Intervention(s): M. le Maire, Mme CADOUX, M. DE CEGLIE, M. FRISTOT, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bail à construction à intervenir et consenti par la Ville à la coopérative d'habitants dénommée "Graine de Bitume" ou à toute personne morale habilitée à se substituer à elle ;

- de consentir ce bail moyennant une redevance annuelle de un euro ;

- d'autoriser le dépôt de toutes les demandes d'autorisations liées au droit des sols;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 49 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Immeubles 3 / 7 rue Hauquelin - Accord de principe pour consentir un bail à réhabilitation à l'UES Habitat PACT Rhône Alpes - Autorisation donnée à l'UES Habitat PACT Rhône Alpes de déposer une demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le principe d'un bail à réhabilitation avec l'UES Habitat PACT Rhône Alpes à consentir sur un volume à créer dans les immeubles des 3, 5 et 7 rue Hauquelin en vue de réaliser 3 logements sociaux ;

- d'autoriser l'UES Habitat PACT Rhône Alpes à déposer toute demande du droit des sols et plus particulièrement la demande de permis de construire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement urbain de la Villeneuve. Echange de box dans le parking de l'Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'échanger le box 155 lot n°3 contre le box 283 lot n°35 dans le parking de l'Arlequin situé au 40, rue des trembles ;
- de dire que cet échange s'effectuera sans soulte ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Conventions entre la ville de Grenoble et l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes au sujet d'actions de prévention en santé publique (langage, bucco-dentaire et nutrition)
Intervention(s): Mme JACTAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention avec l'ARS relative au projet « Dépister et diagnostiquer les troubles du langage chez les enfants scolarisés en maternelle » ci-annexée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ARS relative au projet « Actions de prévention de santé bucco-dentaire et de nutrition auprès des enfants scolarisés en quartier prioritaire Ville à Grenoble» ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (B 008) - ACTION SOCIALE - Avenant financier concernant l'association Régie de Quartier Village Olympique Villeneuve exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association citée les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 38 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 6 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 19 - (B 002) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les Petits frères des Pauvres sur le dispositif Voisin'âge

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association des Petits frères des Pauvres sur le dispositif Voisin'âge.
- d'autoriser le versement à l'association des Petits frères des Pauvres d'une subvention de projet de 8 010€

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20 - (B 003) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Croix Rouge française - Unité locale de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Croix Rouge française - Unité locale de Grenoble
- d'autoriser le versement à la Croix Rouge française - Unité locale de Grenoble d'une subvention de fonctionnement de 6 000€ et d'une subvention de projet à hauteur de 2 400€

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations d'aides à domicile

Intervention(s): M. FILIPPI, M. DENOYELLE, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADPA
- d'autoriser le versement à ADPA d'une subvention de fonctionnement de 48 619 € pour l'année 2015
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association AAPPUI
- d'autoriser le versement à AAPPUI d'une subvention de fonctionnement de 16 687 € pour l'année 2015
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADAMS
- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 8 204 € pour

l'année 2015

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association CASSIOPEE

- d'autoriser le versement à CASSIOPEE d'une subvention de fonctionnement de 9 087 € pour l'année 2015

Délibération : Adoptée

Pour : 39 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON

DELIBERATION N° 22 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association « L'Age d'Or » et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association « L'Age d'Or »,

- d'autoriser le versement à l'association « L'Age d'Or » d'une subvention de fonctionnement de 32 500€ pour l'année 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (B 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, en annexe de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 24 - (B 007) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et Pôle Emploi pour la réalisation du Forum Emploi 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer, en partenariat avec Pole Emploi, à l'organisation du Forum Emploi qui se déroulera les 14 et 15 octobre 2015,
- d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Métropole, la ville de Grenoble et Pole Emploi pour l'organisation du Forum Emploi,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération et tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (E 021) - FINANCES - Clôture de la Régie des eaux de Grenoble : substitution de l'annexe à la délibération 7-E013 du conseil municipal du 20 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de remplacer l'annexe 1 de la délibération 7-E013 du 20 juillet 2015 par la présente annexe relative au détail des écritures à réaliser dans le cadre de la clôture de la REG;
- de dire que le reste de la délibération n°7-E013 du 20 juillet 2015 reste inchangé.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 26 - (E 022) - FINANCES - Régie Lumière : contribution du budget principal au titre de l'exercice 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de la dotation initiale de la Régie Lumière à 0 €
- de verser au budget de la Régie Lumière à autonomie financière 846 950 € de subvention de fonctionnement depuis le budget principal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes – Contre : 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. BRON)

DELIBERATION N° 27 - (E 004) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON, M. MONGABURU, M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 28 - (E 023) - INTERCOMMUNALITE - Complément à la liste d'opérations d'investissements dans le cadre du passage en Métropole : désamiantage et démolition de l'immeuble de bureaux sur le site Allibert

Intervention(s): M. le Maire, M. CAZENAVE, M. DE CEGLIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de compléter la liste des opérations d'investissement dans le cadre du passage en Métropole, en rajoutant l'opération de désamiantage et de démolition de l'immeuble de bureaux sur le site Allibert comme étant une opération n'ayant pas reçu de commencement d'exécution mais que la commune souhaite néanmoins réaliser et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 29 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché public n°15A112.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 30 - (E 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Accords-cadres n°15A169, 15A170 et 15A171 relatifs à la fourniture et à l'acheminement d'électricité - Autorisation de signer les accords-cadres et de déroger à la procédure interne en matière d'ouverture des plis et de signature des marchés subséquents

Intervention(s): Mme AGOBIAN, Mme TAVEL, M. CAZENAVE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déroger à la procédure interne, issue de la délibération n°55 - E 022 du 23 mars 2009, en autorisant l'ouverture des offres du candidat en dehors de la commission d'appel d'offres pour les marchés subséquents passés sur le fondement des accords-cadres relatifs à la fourniture et l'acheminement d'électricité, et ce quels que soient leurs montants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres n°15A169, 15A170 et 15A171 relatifs à la fourniture et l'acheminement d'électricité ainsi que les marchés subséquents conclus sur leur fondement, quels que soient leurs montants.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. FRISTOT)

DELIBERATION N° 31 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés subséquents aux accords-cadres n°14A333, 14A334 et 14A335 relatifs à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel - Autorisation de déroger aux procédures internes en matière d'ouverture des plis et de signature des marchés subséquents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déroger à la procédure interne issue de la délibération n°55 - E 022 du 23 mars 2009 en autorisant l'ouverture des offres du candidat en dehors de la commission d'appel d'offres pour les marchés subséquents passés sur le fondement des accords-cadres n°14A333, 14A334 et 14A335 relatifs à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, et ce quels que soient leurs montants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés subséquents conclus sur le fondement des accords-cadres n°14A333, 14A334 et 14A335 relatifs à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, et ce quels que soient leurs montants.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. FRISTOT)

DELIBERATION N° 32 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Groupement de commandes entre la ville de Grenoble, le centre communal d'action sociale de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour l'achat de papier et d'enveloppes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier et d'enveloppes ;
- d'accepter que Grenoble-Alpes Métropole soit le coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 33 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-8 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales
Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Visite du site de Massacan

- les 10 et 11 juillet 2015 à Massacan - E. MARTIN - F. MALBET

Cérémonies du 14 juillet

- les 13 et 14 juillet 2015 à Paris - E. PIOLLE

Rendez-vous avec M. J.J. QUEYRANNE, Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

- le 31 Août 2015 à Lyon - S. BOUZAIENE

Assemblée des territoires de l'ESS (Economie sociale et solidaire)

- le 29 septembre 2015 à Lyon - P. CLOUAIRE

Conseil d'Administration de la Société Territoriale de l'AFL (Agence France Locale)

- le 29 septembre 2015 à Paris - H. SABRI

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 34 - (E 019) - ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public n°15A062 relative à la mise à disposition et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et d'aliments d'appoint dans divers équipements municipaux de la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention d'occupation du domaine public n°15A062 relative à la mise à disposition et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et d'aliments d'appoint dans divers équipements municipaux de la ville de Grenoble;**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (E 011) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant à la convention de mise à disposition du domaine public pour renouvellement de l'installation d'une cabine pour photographies d'identité et ajout d'un site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter l'avenant à la convention d'occupation du domaine public, avec la Société PHOTOMATON afin de renouveler la convention pour les années 2016 et 2017 et d'installer une cabine pour photographies d'identité dans l'entresol de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine ;**
- **d'autoriser le Maire de Grenoble à signer l'avenant ci-annexé.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (E 012) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant 1 à la convention adoptée le 21 juillet 2014 portant sur la mise à disposition du domaine public pour l'exploitation de photocopieurs monétiques dans divers équipements municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les termes de l'avenant à la convention prise par le Conseil municipal du 21 juillet 2014, joint en annexe, avec la Société PHOTOMATON, afin de prolonger la convention pour une durée de 1 an, de permettre son renouvellement annuel par tacite reconduction et de la modifier pour permettre l'utilisation d'un photocopieur monétique supplémentaire à la bibliothèque Centre-Ville, 10 rue de la République ;**
- **d'autoriser M. le Maire de Grenoble à signer ledit avenant à la convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Conventions de mise à disposition partielle d'agents de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux les mises à disposition partielles (50%) de Mesdames ESCOFFIER Marie-Dominique, KADDOUR-ATMANI Malika, et LOIODICE Lucia auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble à compter du 1er octobre 2015 pour un mois.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 38 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mise à disposition partielle d'un agent de la ville auprès de Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la mise à disposition partielle à 50% de Monsieur BALAS Timothée, technicien principal de 2e classe titulaire de la ville de Grenoble auprès de la Métropole de Grenoble du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 39 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention avec RIE L'Austral-Grenoble pour la restauration du personnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'association RIE L'AUSTRAL-GRENOBLE à compter du 1er octobre 2015

- de participer financièrement au coût des repas des agents pour un montant de 2.75 €TTC par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 355 et 2.15 €TTC pour les agents dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 355.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 02/08/2015
- faits en date du 02/08/2015
- faits en date du 05/07/2015 et du 06/07/2015
- faits en date du 06/07/2015
- faits en date du 05/07/2015 et du 06/07/2015
- faits en date du 05/11/2013 et du 27/06/2015
- faits en date du 05/11/2013
- faits en date du 02/08/2015

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la dette à un agent territorial d'un montant de 1 847.67 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 42 - (E 015) - ANIMATION - Festival Le Millésime - Convention entre la ville de Grenoble et l'association du Millésime - Année 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec ladite association

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E 024) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : conventions d'occupation du domaine public avec l'agence événementielle Insight Outside pour l'organisation du 150ème anniversaire de la société A.Raymond, avec la Fédération des Associations des Mosquées de l'Isère et avec l'association Smile in Events pour l'organisation du Snowboard Garden Festival.

Intervention(s): M. BREUIL, M. CAZENAVE, M. BERTRAND, M. le Maire

Un amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'agence événementielle Insight Outside qui organise le 150ème anniversaire de la société A.Raymond le 3 octobre, pour la période du 30 septembre au 4 octobre 2015**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la Fédération des Associations des Mosquées de l'Isère qui organise l'Aïd el-Kebir le 24 septembre 2015.**
- **d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Smile in Events qui organise le Snowboard Garden Festival les 15, 16 et 17 octobre, pour la période du 14 au 18 octobre 2015**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H31

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N° 1.600 I

Rendu acte - Conseil municipal du 21 septembre 2015
 Marchés attribués en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire
 Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15T172	Groupe scolaire Alphonse Daudet Réaménagement des locaux Lot 01 - Cloisons-Faux plafonds Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A178	SAIT 38320 BRESSON	16 514,65	29/06/15	Marché à prix global et forfaitaire	
15T196	Piscine Clos d'Or Travaux hydrauliques 2015 Lot 01 - Système de filtration Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT	PISCINES ASSISTANCE 38590 SILLANS	13 680,00	10/07/15	Marché à prix global et forfaitaire	
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum Base : 16 982,24 Prestation alternative : 3 410,40	Date Notification	Type de prix	
15T173	Groupe scolaire Alphonse Daudet Réaménagement des locaux Lot 05 - Electricité Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A179	SPIE SUD-EST 38130 ECHIROLLES	16 982,24 3 410,40	29/06/15	Marché à prix global et forfaitaire	
15T197	Piscine Clos d'Or Travaux hydrauliques 2015 Lot 02 - Chauffage	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	34 885,00	08/07/15	Marché à prix global et forfaitaire	
15T111	Ecole élémentaire Grand Châtelet - Hall d'entrée Lot 07 - Métallerie Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A182	SERRURERIE GENERALE BONNETTE 38600 FONTAINE	36 547,00	21/07/15	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendu acte - Conseil municipal du 21 septembre 2015

Marchés attribués en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire
Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Pour la tranche égale ou supérieure à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15A120	Démolition d'un immeuble de bureaux angle avenue Edmond Esmonin et avenue Léon Blum Lot 01 - Désamiantage Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A174	BPS 38 38660 SAINT-VINCENT DE-MERCUZE	467 866,70	03/08/15	Marché à prix global et forfaitaire
15A121	Démolition d'un immeuble de bureaux angle avenue Edmond Esmonin et avenue Léon Blum Lot 02 - Démolition Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A172	PERRIER DECONSTRUCTION 69800 SAINT-PIREST	108 410,00	04/08/15	Marché à prix global et forfaitaire

Rendu acte - Conseil municipal du 21 septembre 2015

Marchés attribués en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire
Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attribulaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
15F008	Achat de chaussures et bottes de sécurité pour les agents de la ville de Grenoble Lot 02 - Bottes et bottes fourrées de sécurité	SMG 38130 ECHIROLLES	Maximum : 8 600,00	15/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F009	Achat de chaussures et bottes de sécurité pour les agents de la ville de Grenoble Lot 03 - Chaussures de sécurité pour le personnel féminin des écoles	RODIER 38360 SASSENAGE	Maximum : 12 000,00	12/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F011	Achat de chaussures et bottes de sécurité pour les agents de la ville de Grenoble Lot 05 - Chaussures et bottes de sécurité alimentaires	JALLUT MSA 38404 SAINT-MARTIN-D'HERES	Maximum : 19 200,00	12/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F074	Organisation de la manifestation : L'été Oh ! Parc Lot 01 - Location de toilettes sèches	LES GANDOUSIERS 26310 SAINT-DIDIER-EN-DIOIS	Maximum : 13 000,00	26/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F075	Organisation de la manifestation : L'été Oh ! Parc Lot 02 - Location de chalets	CHALET XPO 31800 SAINT-GAUDENS	Maximum : 11 000,00	22/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F077	Organisation de la manifestation : L'été Oh ! Parc Lot 04 - Fourniture de distribution électrique	ALIS PRO 38320 BRESSON	Maximum : 9 000,00	26/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F078	Organisation de la manifestation : L'été Oh ! Parc Lot 05 - Fourniture de matériels techniques	ALIS PRO 38320 BRESSON	Maximum : 7 000,00	26/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15F081	Organisation de la manifestation : L'été Oh ! Parc Lot 08 - Prestations de menuiserie	ROUX-SIBILON NICOLAS 38500 SAINT-NICOLAS DE-MARCHERIN	Maximum : 15 000,00	18/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires

Rendu acte - Conseil municipal du 21 septembre 2015

Marchés attribués en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire
Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

		Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT				
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15S116	Achat de livres numériques avec droits négociés pour le prêt en bibliothèques Lot 02 - Livres numériques en langue étrangère incluant le droit de prêt en bibliothèques	FEEDBOOKS 75010 PARIS	Maximum : 12 000,00	15/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
15F007	Achat de chaussures et boîtes de sécurité pour les agents de la ville de Grenoble Lot 01 - Chaussures de sécurité classiques et pour soudeurs	SMG 38130 ECHIROLLES	Maximum : 36 000,00	15/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
14F427	Fourniture et livraison de fioul domestique pour le chauffage	CHARVET LA MURE BIANCO 69286 LYON	Maximum : 89 000,00	08/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
15F032	Fourniture et installation d'une cellule de refroidissement rapide de plats cuisinés pour la cuisine centrale	FROID CLIMATISATION IDF 73 73190 CHALLES-LES- EAUX	23 000,00	15/07/15	Marché à prix global et forfaitaire	
15F082	Organisation de la manifestation : L'été Oh ! Parc Lot 09 - Prestations de montage et de démontage de jeux d'eau	ROUX-SIBILON NICOLAS 38500 SAINT-NICOLAS DE-MARCHERIN	Maximum : 25 000,00	18/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
15S049	Surveillance et sécurisation des piscines Jean Bron, les Dauphins et Bulle d'O	PRESENCE ACCUEIL ET PREVENTION 38100 GRENOBLE	Maximum : 89 900,00	11/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
15S052	Encadrement d'activités sportives de montagne en temps scolaire et extra-scolaire	BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE GRENOBLE 38000 GRENOBLE	Maximum : 75 000,00	01/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	

Rendu acte - Conseil municipal du 21 septembre 2015

Marchés attribués en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire
Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

15S064	Services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités supports des travaux sur l'espace public et dans les bâtiments de la ville de Grenoble Lot 01 - Travaux à effectuer sur le secteur 6	SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS ASSOCIATION 38100 GRENOBLE	Maximum : 30 000,00	18/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15S065	Services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités supports des travaux sur l'espace public et dans les bâtiments de la ville de Grenoble Lot 02 - Travaux à effectuer sur les secteurs 1 à 5	Groupement REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE ET VILLAGE OLYMPIQUE / SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS ASSOCIATION Mandataire : REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE ET VILLAGE OLYMPIQUE 38100 GRENOBLE	Maximum : 59 500,00	18/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15S096	Services éducatifs avec comme activités supports des travaux de réfections et de peinture dans les équipements scolaires et les structures socio-culturelles de la ville de Grenoble	SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS ASSOCIATION 38100 GRENOBLE	Maximum : 89 500,00	02/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15S114	Conception et réalisation du feu d'artifice du 14 juillet 2015	STAR ARTIFICE 38210 SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE	25 583,73	30/06/15	Marché à prix global et forfaitaire
15S115	Achat de livres numériques avec droits négociés pour le prêt en bibliothèques Lot 01 - Livres numériques en langue française incluant le droit de prêt en bibliothèques compatible avec le système PNB	FEEDBOOKS 75010 PARIS	Maximum : 60 000,00	15/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15S086	Entretien et réparation en atelier des vélos de service pour les besoins de la ville de Grenoble	CYCLES PINSELLO 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	Maximum : 45 000,00	11/08/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15S109	Prestations de formation des cadres de la ville de Grenoble et du centre communal d'action sociale du Grenoble au management en mode projet	PUBLIC DG 27400 HONDOUVILLE	Maximum : 30 000,00	22/07/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15P193	Etablissement scolaire secteur 1 Ecole Diderot Marché de programmation	Groupement AMOLAND / HOLIS CONCEPT Mandatataire : AMOLAND 38500 VOIRON	17 675,00	06/07/15	Marché à prix global et forfaitaire	
15T199	Réhabilitation du bâtiment du 24, rue Ampère Coordination SPS de niveau 2 Marché complémentaire au marché n°11P291	PIERRE FEJOUZ 38240 MEYLAN	2 025,00	21/07/15	Marché à prix global et forfaitaire	
15P085	Evaluation des prix de cession à Grenoble-Alpes Métropole d'actions détenues par la ville de Grenoble dans le capital des sociétés d'économie mixte Gaz Electricité de Grenoble (GEG) et Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'Agglomération Grenobloise (CCIAAG)	FINANCE CONSULT 75009 PARIS	17 000,00	05/06/15	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche égale ou supérieure à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
15P051	Quartier Teisseire Aménagement despaces publics et d'unités résidentielles Marché de CSPS	COSEPS 38180 SEYSSINS	Maximum : 40 000,00	17/07/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
15P108	Accompagnement financier, juridique et technique pour la prestation et l'élaboration d'une délégation de service public de l'équipement Alpexpo	Groupement ESPELIA / IDA CONCEPT Mandatataire : ESPELIA 75009 PARIS	Maximum : 40 000,00	16/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	

Rendu acte - Conseil municipal du 21 septembre 2015

Marchés attribués en application de la délégation prévue par la délibération n° 55 – G 052 du 14 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au maire
 Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales

15S045	Achat et accompagnement à l'utilisation d'un logiciel de gestion et de localisation des effectifs scolaires de la ville de Grenoble	Groupement ALPAMAYO / GEOCEANE <u>Mandataire :</u> ALPAMAYO 38000 GRENOBLE	Maximum : 75 000,00	27/05/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
15S127	Achat et mise en place du logiciel Desigo Insight	SIEMENS 38433 ECHIROLLES	Maximum : 27 000,00	23/06/15	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

15-1242	Arrêté (25/06/2015)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n° 1503581-6 formée par M. BLILI en référé suspension contre l'arrêté du 27/04/2015 portant licenciement.	
15-0506	Arrêté (07/07/2015)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n° 1503585-6 formée par M. BLILI en annulation de l'arrêté du 27/04/2015 portant licenciement.	
15-1342	Arrêté (21/07/2015)	Me LEGULLUDEC	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires pour obtenir l'évacuation des personnes occupant sans droit ni titre l'avenue Edmond Esmonin et ses abords à Grenoble.	
15-1391	Arrêté (24/07/2015)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à interjeter appel devant la Cour administrative d'appel de Lyon vu le jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 17/07/2015 condamnant la Ville à payer à la société PIC la somme de 530 922,09 €.	
15-1401	Arrêté (27/07/2015)		L'ensemble des occupants de la parcelle sise bd Edmond Esmonin sont mis en demeure de quitter les lieux dans un délai de 24 h à compter de la notification du présent arrêté.	
15-1514	Arrêté (20/08/2015)	Me BARRICHARD	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'affaire « sinistre incendie d'un box situé galerie de l'Arlequin, survenu dans la nuit du 5 au 6 janvier 2015 », qui l'oppose à M. POMMERA, propriétaire dudit box.	
15-1549	Arrêté (24/08/2015)	Mme VERHNES (juriste à la Ville)	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en appel devant la Cour d'appel de Grenoble formée par M. PEREZ en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant au bail dérogatoire du 15/12/2014 (16/06/2015)	Vélocité services 12 rue Ampère Grenoble	La durée du bail dérogatoire est prolongée de 11 mois, à compter du 1/06/2015.	Loyer mensuel hors charges et HT : 104,16 €
	Bail professionnel (29/06/2015)	PHOEBIUS Architecture 2 ter chemin du coteau La Tronche	La Métro loue au preneur un local à usage professionnel au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI 12 rue Ampère, d'une superficie de 71,75 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 15/07/2015.	Loyer mensuel hors charges et HT : 608,33 €
	Convention d'occupation précaire d'emplacement de stationnement (29/06/2015)	PHOEBIUS Architecture 12 rue Ampère Grenoble	La Métro loue au preneur un emplacement de stationnement pour véhicule dans le parking sud du centre CEMOI. Durée : indéterminée, à compter du 1/08/2015.	Redevance mensuelle HT : 40 €
	Bail (24/06/2015)	Syndicat national des moniteurs de cyclisme français (SNMCF) Rue Raoul Blanchard Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel d'une surface de 23 m ² ainsi qu'un local annexe d'une surface de 41 m ² (occupation mutualisée avec GMB), 14 rue de la République. Durée : 6 ans, à compter du 1/07/2015.	Loyer mensuel : 198,33 €
	Bail (22/06/2015)	Association Mountain bikers fondation (MBF) Rue Raoul Blanchard Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel d'une surface de 21 m ² ainsi qu'un local annexe d'une surface de 25 m ² , 14 rue de la République. Occupation mutualisée avec FFME. Durée : 6 ans, à compter du 1/07/2015.	Loyer mensuel : 85 €

	Bail (24/06/2015)	Association Génération Mountain Bike (GMB) Rue Raoul Blanchard Grenoble	La Ville loue au preneur un local annexe d'une surface de 41 m ² , 14 rue de la République. Occupation mutualisée avec SNMCF. Durée : 6 ans, à compter du 1/07/2015.	Loyer mensuel : 34,17 €
	Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire (02/07/2015)	GEODIS LOGISTICS Rhône Alpes 7 et 9 allée de l'Europe 96615 Clichy Cédex	La superficie actuellement occupée de 30 495 m ² est ramenée à 21 055 m ² à compter du 1/05/2015.	Redevance annuelle HT et hors charges : 442 155 €
	Avenant n°1 au bail du 7/01/2014 (23/06/2015)	MARYAME 13 bis avenue Marie Reynoard Grenoble	L'entreprise YSY BEAUTY est substituée à l'EURL MARYAME dans le bail commercial avec effet au 4/05/2015.	
	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 18/03/2014 (03/08/2015)	Centre de Formation de secourisme et de prévention 25 avenue de Constantine Grenoble	Le bail du 16/12/1996 et l'avenant du 14/12/2004 sont résiliés avec effet au 30/09/2015.	
	Convention (7/07/2015)	Laboratoire d'écologie alpine 2233 rue de la piscine 38400 Saint Martin d'Hères	La Ville loue au preneur un espace de 20 m ² dans le tunnel chauffé et ventilé du centre horticole, 34 rue des Taillés à Saint Martin d'Hères. Durée : 4 mois, à compter du 1/09/2015.	Loyer pour 4 mois : 954,80 € TTC
	Bail (04/07/2015)	FFME 8-10 Quai de la Marne 75019 Paris	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel, d'une surface de 21 m ² situé au 2 ^{ème} étage du bâtiment Maison du Tourisme, 14 rue de la République. Occupation mutualisée avec MBF. Durée : 6 ans, à compter du 1/07/2015.	Loyer mensuel hors charges : 17,50 €
	Convention d'occupation (29/07/2015)	Mme SIMEON 20 rue Irvoy Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement n°7, sis 16 ter rue Irvoy, à l'effet d'y entreposer une bicyclette. Durée : 1 an à compter du 29/07/2015, renouvelable par tacite reconduction.	Redevance annuelle : 16 €
	Bail professionnel (08/07/2015)	M. KAMEL 7 rue Rose Garet Grenoble	La Métropole loue au preneur un local à usage professionnel au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI 12 rue Ampère, d'une superficie de 52,20 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 8/07/2015.	Loyer mensuel HT et hors charges : 522 €

Avenant n°3 au bail professionnel du 17/09/2012 (18/08/2015)	GIE des taxis radio de la ville de Grenoble 14 rue de la république Grenoble	A compter de la signature du présent avenant, il est mis à disposition du preneur des locaux d'une surface totale de 109 m ² , 14 rue de la République.
---	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

15-1272	Arrêté (17/06/2015)	Mme BRUNO Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°265 - Renouvellement de concession du 09/05/2015 au 08/05/2030.	Redevance : 282 €
15-1273	Arrêté (17/06/2015)	M. CLOT Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°264 - Renouvellement de concession du 30/03/2015 au 29/03/2030.	Redevance : 282 €
15-1274	Arrêté (17/06/2015)	M. ARANCIBIA Mauricio	Cimetière Saint Roch - Titre n°263 - Nouvelle Concession du 17/06/2015 au 16/06/2030.	Redevance : 282 €
15-1276	Arrêté (17/06/2015)	Mme VALOT Allen Leti	Cimetière Grand Sablon - Titre n°262 - Nouvelle Concession du 17/06/2015 au 16/06/2045.	Redevance : 651 €
15-1277	Arrêté (17/06/2015)	M. et Mme LAVARONNE Fernand, Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°261 - Renouvellement de concession du 09/07/2015 au 08/07/2030.	Redevance : 282 €
15-1279	Arrêté (16/06/2015)	M. et Mme GESSAY Laurent, Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°259 - Renouvellement d'une concession du 23/07/2015 au 22/07/2030.	Redevance : 282 €
15-1280	Arrêté (12/06/2015)	M. et Mme GANCI Vincent et Cloilde	Cimetière Grand Sablon - Titre n°258 - Renouvellement d'une concession du 27/04/2015 au 26/04/2045.	Redevance : 651 €
15-1281	Arrêté (16/06/2015)	M. et Mme CUPANI Salvatore	Cimetière Grand Sablon - Titre n°260 - Nouvelle concession du 16/06/2015 au 15/06/2065.	Redevance : 1 122 €
15-1278	Arrêté (17/06/2015)	M. et Mme FRERE Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°47 - Annule et remplace l'arrêté n°15-0285 - Renouvellement d'une concession du 12/02/2015 au 11/02/2030.	Redevance : 282 €
15-1322	Arrêté (18/06/2015)	Mme PROVENT Pompéa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°266 - Renouvellement d'une concession du 14/11/2014 au 13/11/2029.	Redevance : 282 €
15-1323	Arrêté (19/06/2015)	M. PONSON Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°267 - Nouvelle concession du 19/06/2015 au 18/06/2045.	Redevance : 651 €
15-1324	Arrêté (22/06/2015)	M. et Mme PEREZ-REQUEJO Javier	Cimetière Grand Sablon - Titre n°268 - Renouvellement de concession du 24/09/2015 au 23/09/2030.	Redevance : 282 €

15-1325	Arrêté (23/06/2015)	M. MEDIN Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°269 - Renouvellement de la concession du 08/10/2014 au 07/10/2029.	Redevance : 282 €
15-1326	Arrêté (23/06/2015)	Mme PERRIN Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°270 - Renouvellement de concession du 14/11/2012 au 13/11/2027.	Redevance : 282 €
15-1346	Arrêté (25/06/2015)	Mme JAY Bernadette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°271 - Renouvellement de concession du 05/08/2015 au 04/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1347	Arrêté (25/06/2015)	Mlle BOITARD Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°272 - Renouvellement de concession du 02/12/2014 au 01/12/2064.	Redevance : 1 122 €
15-1348	Arrêté (26/06/2015)	M. et Mme VINCENT Tristan	Cimetière Saint Roch - Titre n°273 - Renouvellement de concession du 25/06/2013 au 24/06/2043.	Redevance : 1 302 €
15-1349	Arrêté (26/06/2015)	M. SIGLI Christophe et Mme WONG Katrine	Cimetière Saint Roch - Titre n°274 - Nouvelle Concession du 26/06/2015 au 25/06/2030.	Redevance : 371 €
15-1350	Arrêté (29/06/2015)	M. CIGNO Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°275 - Renouvellement de concession du 31/08/2015 au 30/08/2045.	Redevance : 651 €
15-1351	Arrêté (29/06/2015)	M. PAGNUCCO Fabrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°276 - Nouvelle Concession du 29/06/2015 au 28/06/2030.	Redevance : 371 €
15-1407	Arrêté (03/07/2015)	Mme AUVRAY Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°281 - Nouvelle Concession du 03/07/2015 au 02/07/2030.	Redevance : 282 €
15-1408	Arrêté (03/07/2015)	Mme ANCEY Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°282 - Renouvellement de concession du 29/06/2013 au 28/06/2063.	Redevance : 2 244 €
15-1409	Arrêté (06/07/2015)	M. et Mme PERRONE Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°283 - Renouvellement de concession du 04/11/2015 au 03/11/2045.	Redevance : 1 302 €
15-1410	Arrêté (07/07/2015)	Mme MAZENOD Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n°284 - Renouvellement de concession du 08/01/2014 au 07/01/2029.	Redevance : 282 €
15-1411	Arrêté (08/07/2015)	Mme VAN MOORLEGHEM Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°285 - Renouvellement des concessions du 21/10/2015 au 20/10/2030.	Redevance : 564 €
15-1412	Arrêté (09/07/2015)	Mme MAIORANA Véronique ou Mme Dominique SCATTIGNO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°286 - Renouvellement de concession du 09/11/2015 au 08/11/2030.	Redevance : 282 €
15-1413	Arrêté (09/07/2015)	Mme MAIORANA Véronique ou Mme SCATTIGNO Véronique	Cimetière Saint Roch - Titre n°287 - Renouvellement de concession du 10/12/2015 au 09/12/2030.	Redevance : 282 €
15-1414	Arrêté (09/07/2015)	Mme BENOUDINA Mèrouba	Cimetière Saint Roch - Titre n°288 - Conversion d'une concession du 09/07/2015 au 08/07/2065.	Redevance : 609,50 €
15-1415	Arrêté (09/07/2015)	Mme PAPERON Simone	Cimetière Grand Sablon - Titre n°289 - Renouvellement d'une concession du 14/08/2015 au 13/08/2030.	Redevance : 282 €

15-1416	Arrêté (10/07/2015)	M. DESRUELLE Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°290 - Renouvellement d'une concession du 07/11/2015 au 06/11/2030.	Redevance : 282 €
15-1417	Arrêté (10/07/2015)	L'INSTITUT LES CHARMILLES	Cimetière Saint Roch - Titre n°291 - Renouvellement de concession du 05/05/2015 au 04/05/2045.	Redevance : 651 €
15-1418	Arrêté (10/07/2015)	Mme BESSIERE Georgette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°292 - Renouvellement d'une concession du 06/11/2015 au 05/11/2030.	Redevance : 282 €
15-1419	Arrêté (13/07/2015)	Mme DI BARTOLOMEO Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°293 - Renouvellement de concession du 25/06/2013 au 24/06/2028.	Redevance : 282 €
15-1420	Arrêté (15/07/2015)	M. SPINETTA Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°294 - Renouvellement d'une concession du 17/12/2015 au 16/12/2030.	Redevance : 282 €
15-1436	Arrêté (30/06/2015)	M. MARCONE Richard	Cimetière Saint Roch - Titre n°277 - Nouvelle Concession du 30/06/2015 au 29/06/2065.	Redevance : 1 122 €
15-1437	Arrêté (02/07/2015)	M. WOTTERA Jan	Cimetière Grand Sablon - Titre n°278 - Nouvelle Concession du 02/07/2015 au 01/07/2030.	Redevance : 282 €
15-1438	Arrêté (02/07/2015)	Mme BURDIN Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°279 - Renouvellement de concession du 25/08/2015 au 24/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1439	Arrêté (03/07/2015)	M. et Mme PIERIE Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°280 - Nouvelle Concession du 03/07/2015 au 02/07/2030.	Redevance : 371 €
15-1440	Arrêté (16/07/2015)	M. et Mme VAUQUOIS Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°295 - Renouvellement de concession du 02/10/2015 au 01/10/2030.	Redevance : 282 €
15-1441	Arrêté (16/07/2015)	M. et Mme TARRICONE René et Marie-Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°296 - Renouvellement de concession du 25/06/2013 au 24/06/2028.	Redevance : 282 €
15-1442	Arrêté (21/07/2015)	Mme DONSIMONI Christine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°297 - Renouvellement de concession du 25/12/2015 au 24/12/2045.	Redevance : 651 €
15-1443	Arrêté (22/07/2015)	Mme CIPOLLA Lucia	Cimetière Saint Roch - Titre n°298 - Renouvellement de concession du 21/07/2013 au 20/07/2043.	Redevance : 651 €
15-1444	Arrêté (22/07/2015)	Mme RICCI Béatrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°299 - Nouvelle Concession du 22/07/2015 au 21/07/2065.	Redevance : 1 122 €
15-1445	Arrêté (24/07/2015)	Mme CARDESI Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°300 - Nouvelle Concession du 24/07/2015 au 23/07/2030.	Redevance : 371 €
15-1455	Arrêté (24/07/2015)	Les petits enfants de Mme CAMMAS Benoite	Cimetière Saint Roch - Titre n° 301 - Renouvellement de concession du 4/06/2015 au 3/06/2030.	Redevance : 282 €
15-1456	Arrêté (24/07/2015)	Mme MOURIER Miraille	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 302 - Nouvelle concession du 24/07/2015 au 23/07/2030.	Redevance : 282 €
15-1457	Arrêté (24/07/2015)	Les héritiers de M. LOMUSCIO Giovanni	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 303 - Nouvelle concession du 24/07/2015 au 23/07/2030.	Redevance : 371 €
15-1458	Arrêté	Les enfants de Mme THIEULLE	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 304 - Renouvellement de	Redevance : 282 €

	(27/07/2015)	Odette	concession du 9/11/2015 au 8/11/2030.	
15-1459	Arrêté (27/07/2015)	Mme CHAMPAVIER Suzette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 305 - Renouvellement de concession du 19/04/2015 au 18/04/2030.	Redevance : 282 €
15-1480	Arrêté (28/07/2015)	Mme TSAVOUSSIAN Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 306 - Nouvelle concession du 28/07/2015 au 27/07/2030.	Redevance : 282 €
15-1482	Arrêté (28/07/2015)	Les enfants de Mme ROCHE Paule	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 307 - Renouvellement de concession du 20/09/2014 au 19/09/2029.	Redevance : 282 €
15-1483	Arrêté (29/07/2015)	Mme BERTRAND Georgette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 308 - Renouvellement de concession du 31/12/2015 au 30/12/2030.	Redevance : 282 €
15-1484	Arrêté (30/07/2015)	Mme GRANGE Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 309 - Renouvellement de concession du 29/12/2015 au 28/12/2065.	Redevance : 1 122 €
15-1485	Arrêté (31/07/2015)	Les héritiers de M. GIACOMINI Luigi	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 310 - Renouvellement de concession du 22/07/2020 au 21/07/2035.	Redevance : 282 €
15-1497	Arrêté (06/08/2015)	M. et Mme VAUOIS Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°295 - Annule et Remplace l'arrêté n°15-1440 - Renouvellement de concession du 02/10/2015 au 01/10/2045.	Redevance : 651 €
15-1501	Arrêté (31/07/2015)	M. et Mme PALMAS Sylvain et Lucinda	Cimetière Saint Roch - Titre n°311 - Renouvellement de concession du 29/07/2013 au 28/07/2028.	Redevance : 282 €
15-1502	Arrêté (03/08/2015)	Mme ABAOUB Lucile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°312 - Nouvelle Concession du 03/08/2015 au 02/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1503	Arrêté (05/08/2015)	Mme JEANNOLIN Josiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°313 - Renouvellement de concession du 22/07/2013 au 21/07/2028.	Redevance : 282 €
15-1504	Arrêté (05/08/2015)	M. MONTMASSON Jacky	Cimetière Saint Roch - Titre n°314 - Renouvellement de concession du 14/01/2014 au 13/01/2029.	Redevance : 282 €
15-1515	Arrêté (10/08/2015)	Mme PALAIS Danièle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 315 - Nouvelle concession du 10/08/2015 au 9/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1517	Arrêté (10/08/2015)	Les enfants de Mme KUBLER Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 316 - Renouvellement de concession du 21/10/2015 au 20/10/2030.	Redevance : 282 €
15-1518	Arrêté (10/08/2015)	Les enfants de Mme DI BARTOLOMEO Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 317 - Renouvellement de concession du 18/09/2018 au 17/09/2033.	Redevance : 282 €
15-1521	Arrêté (10/08/2015)	M. et Mme MATHERON Eugène et Gislèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 318 - Nouvelle concession du 10/08/2015 au 9/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1522	Arrêté (11/08/2015)	Les enfants de M. ANTONIOTTI René	Cimetière Saint Roch - Titre n° 319 - Renouvellement de concession du 3/08/2014 au 2/08/2029.	Redevance : 282 €
15-1524	Arrêté (11/08/2015)	Les enfants de M. LEO Maure	Cimetière Saint Roch - Titre n° 320 - Renouvellement de concession du 13/08/2015 au 12/08/2030.	Redevance : 282 €
15-1554	Arrêté	M. GONON Noël	Cimetière Saint Roch - Titre n° 321 - Renouvellement de	Redevance : 282 €

	(11/08/2015)		concession du 1/08/2015 au 31/07/2030.	
15-1555	Arrêté (12/08/2015)	M. et Mme CUIJINAT Maurice et Jeanine	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 322 - Nouvelle concession du 12/08/2015 au 11/08/2030.	Redevance : 371 €
15-1556	Arrêté (12/08/2015)	M. MOISAN Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n° 323 - Nouvelle concession du 12/08/2015 au 11/08/2030.	Redevance : 371 €
15-1558	Arrêté (12/08/2015)	Mme CAZENAVE Murielle	Cimetière Saint Roch - Titre n° 324 - Renouvellement de concession du 2/07/2005 au 1/07/2020.	Redevance : 282 €
15-1559	Arrêté (13/08/2015)	M. EMIN Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 325 - Renouvellement de concession du 5/12/2015 au 4/12/2065.	Redevance : 1 122 €
15-1560	Arrêté (13/08/2015)	Les enfants de Mme GUNTHER Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 326 - Renouvellement de concession du 8/09/2015 au 7/09/2030.	Redevance : 282 €
15-1579	Arrêté (14/08/2015)	Mme FOUTOYET Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 327 - Renouvellement de concession du 19/09/2010 au 18/09/2025.	Redevance : 282 €
15-1580	Arrêté (14/08/2015)	M. et Mme VENTURA Léonard et Joséphine	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 328 - Nouvelle concession du 14/08/2015 au 13/08/2065.	Redevance : 1 122 €
15-1581	Arrêté (14/08/2015)	Les enfants de Mme ALIMONDO Angèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 329 - Renouvellement de concession du 2/06/2018 au 1/06/2033.	Redevance : 282 €
15-1583	Arrêté (18/08/2015)	Les enfants de Mme RONSEAUX Georgette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 330 - Renouvellement de concession du 2/01/2015 au 1/01/2030.	Redevance : 282 €
15-1584	Arrêté (19/08/2015)	Mme BARBAGLI Leonarda	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 331 - Renouvellement de concession du 6/10/2015 au 5/10/2030.	Redevance : 282 €
15-1595	Arrêté (20/08/2015)	Melle PHAM Dang Tu Lien	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 332 - Nouvelle concession du 20/08/2015 au 19/08/2045.	Redevance : 651 €
15-1597	Arrêté (20/08/2015)	Les enfants de Mme BANDIERI Marie-Madeleine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 333 - Renouvellement de concession du 22/10/2015 au 21/10/2045.	Redevance : 651 €
15-1598	Arrêté (20/08/2015)	Les enfants de M. JOSEPH Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n° 334 - Renouvellement de concession du 17/10/2015 au 16/10/2030.	Redevance : 282 €
15-1599	Arrêté (20/08/2015)	M. et Mme METERT Louis et Maddy	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 335 - Nouvelle concession du 20/08/2015 au 19/08/2045.	Redevance : 751 €
15-1600	Arrêté (21/08/2015)	Les enfants de M. VEYRAT Clément	Cimetière Saint Roch - Titre n° 336 - Renouvellement de concession du 18/08/2013 au 17/08/2043.	Redevance : 651 €
15-1601	Arrêté (24/08/2015)	Mme SANFILIPPO Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre 337 - Nouvelle concession du 24/08/2015 au 23/08/2030.	Redevance : 371 €

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

TARIFS DES ADHÉSIONS, PRESTATIONS, VENTES ET PÉNALITÉS

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
1 - Prestations communes au réseau des bibliothèques de lecture publique		
Adhésions individuelles		
Abonnement temporaire (1 par an maximum) valable 3 mois, hors œuvres de l'artothèque,	8 €	8 €
Abonnement réseau tous supports		
♦ <u>sans distinction de domicile</u>		
▪ jeunes < 18 ans ou lycéens	gratuité	gratuité
▪ jeunes ≥ 18 ans et < 26 ans, ou étudiants	8 €	8 €
▪ demandeurs d'emploi, sur justificatif	gratuité	gratuité
▪ allocataires de minima sociaux et leurs ayants droit (RSA, AAH, ASV, API, ASI, minimum vieillesse...et toutes les allocations qui seraient créées en complément ou en substitution), sur justificatif d'allocation datant de moins de 3 mois	gratuité	gratuité
▪ demandeurs d'asile territorial ou politique, sur présentation d'un récépissé de dépôt de demande d'asile de - de 2 ans	gratuité	gratuité
♦ <u>Grenoblois</u> ≥ 26 ans et < 65 ans, sur justificatif de domicile	16 €	16 €
▪ > 65 ans Grenoblois, sur justificatif de domicile	gratuité	gratuité
♦ employés municipaux de Grenoble, sur justificatif	16 €	16 €
♦ <u>non Grenoblois</u>	35 €	35 €
▪ Complément au tarif "accès bibliobus", pour l'accès au réseau tous supports. Le paiement du complément ne modifie pas la date d'échéance de l'abonnement	19 €	19 €
Adhésions collectivités		
Prêts livres et disques aux collectivités grenobloises		
♦ Secteur scolaire, social, petite enfance : prêts par lots ou par bibliobus	gratuit	gratuit
♦ Autres collectivités grenobloises		
▪ prêt par lots	46 €/an	46 €/an
▪ prêt par bibliobus : * Accès réseau tous supports pour les Grenoblois. * accès seulement au bibliobus pour les non Grenoblois.	16 € par lecteur inscrit	16 € par lecteur inscrit
▪ prêt à domicile : choix de livres sur catalogue et livraison à domicile	gratuit	gratuit

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
Prêt d'estampes et photographies <ul style="list-style-type: none"> ◆ Collectivités grenobloises <ul style="list-style-type: none"> ▪ secteur scolaire, social, petite enfance ▪ autres collectivités ◆ Collectivités non grenobloises <ul style="list-style-type: none"> ▪ secteur scolaire, social, petite enfance ▪ autres collectivités 	gratuit 95 € 70 € 160 €	gratuit 95 € 70 € 160 €
Photocopies ou impressions de documents <ul style="list-style-type: none"> ◆ A4 ou impression page écran, réalisée par les usagers <ul style="list-style-type: none"> ▪ en noir et blanc ▪ en couleurs 	 0,20 € 0,60 €	 0,20 € 0,60 €
Vente de documents désaffectés <ul style="list-style-type: none"> - Petit album enfant , revue (sauf revue d'art), Que sais-je ?, - Roman, documentaire adulte et jeunesse, bande dessinée, revue d'art, partition - Bande dessinée, album jeunesse - Beau livre illustré grand format, recueil de partitions, dictionnaire, encyclopédie - Lot de 20 boîtiers C.D. simples - Lot de 10 boîtiers C.D. doubles - Disque compact, disque vinyle 33T <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> - poches, petits albums, revues, que sais-je ? - romans grand format, CD, partitions -BD, albums cartonnés - beaux livres illustrés, grands livres 	 0,20 € 1 € 2 € 5 € 1 € 1 € 1 € 	 0,50 € 1 € 2 € 5 €
Pénalités diverses <ul style="list-style-type: none"> ◆ Pénalités de retard pour documents non rendus à la date prévue <p>Nota : Pas de pénalités pour les emprunteurs du service de prêt aux collectivités, pour les collectivités, pour les usagers hospitalisés pendant plus d'une semaine (sur production d'un certificat médical ou d'hospitalisation) et pour les héritiers ou ayants droit d'un abonné décédé, sur production du certificat de décès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abonné enfant, par jour de retard et par document - Abonné adulte, par jour de retard et par document <li style="padding-left: 20px;">Limite maximale par lecteur ◆ Remboursement des documents non rendus ou détériorés <ul style="list-style-type: none"> - Valeur de rachat, et au minimum par ensemble facturé ◆ Remboursement des accessoires non rendus ou détériorés : <ul style="list-style-type: none"> - Pochette de disque compact simple et digipack - Pochette de disque compact soufflets et longbox - Documents annexes aux logiciels, par page ◆ Contribution à la création d'une carte d'adhésion égarée 	 0,01 € 0,10 € 31 € 10€ 0,50 € 1 € 0,20 € 3 €	 0,01 € 0,10 € 31 € 10€ 0,50 € 1 € 0,20 € 3 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
2 - Prestations des établissements patrimoniaux		
Musée Stendhal, Appartement Gagnon a) Droits d'entrée, des usagers individuels, avec mise à disposition d'un audio-guide français/anglais : <ul style="list-style-type: none"> ◆ plein tarif ◆ demi tarif : jeunes ≥18 ans et < 26 ans, ◆ gratuité : jeunes < 18 ans, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif) b) Abonnements annuels : <ul style="list-style-type: none"> ◆ réservé aux membres de l'Association Stendhal et des amis du Musée Stendhal, sur présentation de la carte d'adhérent 		
Prêt entre bibliothèques Facturation forfaitaire des frais de port	9 €	9 €
Reproductions de documents a) photocopie ou impression page écran en noir et blanc <ul style="list-style-type: none"> ◆ A4, réalisée par les usagers ◆ A4, réalisée par la Bibliothèque ◆ A3, réalisée par la Bibliothèque b) tirages papiers d'après microfilms <ul style="list-style-type: none"> ◆ tirage format A4 ◆ tirage format A3 c) fourniture de vues numériques <ul style="list-style-type: none"> ◆ fourniture du CD ◆ vue basse résolution (150 DPI) format JPEG, ◆ vue en 300 DPI, format JPEG ◆ vue en 300 DPI, format TIFF 		

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
Reproductions de documents (suite)		
d) impressions papier, d'après vues numériques		
◆ impression noir et blanc format A4	0,70 €	0,70 €
◆ impression noir et blanc format A3	1,40 €	1,40 €
◆ impression couleur format A4	1,50 €	1,50 €
◆ impression couleur format A3	3,00 €	3,00 €
e) impressions sur papier photo		
◆ - 9 x 12	3 €	3 €
◆ - 12 x 18	9 €	9 €
◆ - 18 x 24	11 €	11 €
◆ - 24 x 30	13 €	13 €
Envoi des reproductions		
- Forfait minimum de facturation d'une commande impliquant un envoi postal, incluant les frais de port	8 €	8 €
Droits d'utilisation des documents à des fins d'édition ou de diffusion		
- étudiants (pour publication universitaire) - enseignants (dans le cadre d'une activité pédagogique ou de recherche ou pour publication universitaire) - association loi 1901 à but non lucratif, - partenaires publics ou privés (sous réserve de réciprocité), - sites internet à usage collectif non commercial des images, réalisés notamment par des institutions culturelles, des collectivités publiques, des encyclopédies participatives.	gratuité	gratuité
a) édition papier		
◆ tirage <500 exemplaires	50 €	
◆ tirage de 500 à 1500 exemplaires	80 €	
◆ tirage de 1500 à 5000 exemplaires	120 €	
◆ tirage de plus de 5000 exemplaires	500 €	
◆ tirage < 800 exemplaires		50 €
◆ tirage, de 800 à 2 000 exemplaires		80 €
◆ tirage de plus de 2000 exemplaires		120 €
b) sites internet commerciaux, sans limitation de durée	150 €	150 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
Droits d'utilisation des documents à des fins d'édition ou de diffusion (suite)		
c) audiovisuel, sans limitation de durée		
◆ télévision locale	200 €	100 €
◆ télévision nationale ou internationale	400 €	200 €
◆ film, court métrage	80 €	80 €
◆ film, long métrage	200 €	150 €
◆ autres média (cédérom, DVD, jeu vidéo,...)	100 €	100 €
d) exposition	100 €	100 €
e) supports de communication		
◆ tirage <200 exemplaires	40 €	40 €
◆ tirage, de 200 à 500 exemplaires	60 €	60 €
◆ tirage, de 500 à 2000 exemplaires	80 €	80 €
◆ tirage de plus de 2000 exemplaires	120 €	120 €
f) produits dérivés		
◆ <500 exemplaires	80 €	80 €
◆ de 500 à 1500 exemplaires	120 €	120 €
◆ de 1500 à 5000 exemplaires	160 €	160 €
◆ plus de 5000 exemplaires	240 €	240 €
Vente de publications		
◆ Catalogues sur les monnaies anciennes de la bibliothèque d'étude et d'information : volumes publiés dans la collection MATERIALI STUDI RICERCA de l'éditeur milanais ENNERE :		
- Rémy B. I. Monnaies grecques. Alexandrie (Egypte) : monnaies lagides et romaines impériales- 1996	22 €	22 €
- Rémy B., Bontoux F., Risler V..II. Monnaies romaines impériales. 1. Auguste - Tibère, 1998	30 €	30 €
- Rémy B., Bontoux F., Risler V.. II. Monnaies romaines impériales. 2. Caligula -Néron - index, 1998	30 €	30 €
- Rémy B., Butel J., Thomé F.. II. Monnaies romaines impériales. 3. Galba - Othon -Vitellius - Vespasien - Titus – Domitianus - Nerva, 1999	45 €	45 €
- Rémy B., Besombes P., Delattre C. II. Monnaies romaines impériales 4. Trajan, 2001. Prix de vente éditeur	41,32 €	41,32 €
- Rémy B., Kielbasa S.. II Monnaies romaines impériales. 5. Hadrien, 2003. Prix de vente éditeur	40 €	40 €
- Rémy B., Renier F, II. Monnaies romaines impériales. 6. Antonin le Pieux, 2004. Prix de vente éditeur	40 €	40 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
Vente de publications (suite)		
◆ Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble – Mille ans d'écrits, Grenoble, Glénat, 2000.	20 €	20 €
◆ "Stendhal. La révolte et les rêves", Grenoble, Glénat, 2006. Prix de vente éditeur	45 €	45 €
◆ "Marc Pessin, regards sur l'œuvre", Grenoble 2009. Prix de vente éditeur	47 €	47 €
◆ "Livre d'artiste, artistes du livre", catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)	23 €	23 €
◆ "Regards sur les Alpes", Editions du Mont Blanc. broché	49 €	49 €
◆ "Les Avatars de Rousseau", Grenoble, it : éditions, 2012	22 €	22 €
◆ "Stendhal, la chasse du bonheur", Ed Dauphiné Libéré	7,90 €	7,90 €
◆ "Devenir Stendhal : l'enfance d'un écrivain", PUG 2014		17,90 €
◆ Stendhal, "Journaux et papiers", volume 1 : 1797-1804, édition établie par C.Meynard, H. de Jacquinet et M. R. Corredor, ELLUG 2013	28 €	28 €
Frais d'expédition des publications	4, 7 ou 8 €	4, 7 ou 8 €
◆ Catalogues publiés dans la collection «(Re)découvertes» éditée par la Direction du livre et de la lecture et par la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Prix fixés par l'éditeur, soit : - De place en place, 1999 - Hector Berlioz - L'aventure musicale, 2003.	6,86 € 7 €	6,86 € 7 €
◆ Catalogues d'exposition, bibliographies et travaux historiques (plaquettes)	Tarif unique 5 €	Tarif unique 5 €
◆ Cartes postales	0,50 €	0,50 €
◆ Pochette de 6 cartes postales Berlioz	2 €	2 €
◆ Affiches - posters :	Tarif unique 1€	Tarif unique 1€

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-09-2013	Tarifs au 01-10-2015
Vente de produits dérivés		
Produits stendhaliens		
◆ Badge		2 €
◆ Bloc note		5 €
◆ Cahier		8 €
◆ Carry bag ou porte sac à main		6,50 €
◆ Coffret stylo et ouvre-lettre		14,50 €
◆ Cuvée Stendhal, cépage Verdesse, le Mas du Bruchet à Meylan	11 €	12 €
◆ Gants		35,90 €
◆ Magnet		4 €
◆ Mug		6,50 €
◆ Porte-clé métal dans son coffret		5 €
◆ Stylo		2,50 €
◆ Stylo plume bois		11,50 €

SPORT : Avenants financiers aux conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2015

Monsieur Sadok BOUZAIENE expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble conventionne avec les partenaires du mouvement sportif grenoblois afin de leur assurer des moyens pérennes. L'attribution de cette aide est conditionnée à la poursuite d'objectifs d'intérêt communaux précisément identifiés.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager avec les associations sa politique sportive. Dans l'attente de sa finalisation, et afin de ne pas pénaliser le bon fonctionnement des associations qui gèrent leur budget sur la saison sportive de septembre 2014 à septembre 2015, il vous est proposé d'approuver les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs conclues avec les associations mentionnées ci-dessous et joints en annexe :

- Grenoble Saint Martin d'Hères Université Club Handball
- GUC Judo Club de Grenoble
- Office Municipal des Sports
- Sport dans la Ville

Les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs prévoient l'attribution de subventions en faveur de ces associations pour un montant global de 42 439 €.

Les références à la convention ainsi que l'objet et le montant de la subvention proposée lors de cette même séance figurent dans l'avenant financier correspondant.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2015, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", sous fonction 40 "services communs sports et jeunesse".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville émancipatrice du 09 septembre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif figurant en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,**
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Sadok BOUZAIENE

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal - Tarifs du spectacle " Life expérience " du 4 novembre 2015.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'incendie du Théâtre Prémol, la compagnie In Mobile sera accueillie par le Théâtre municipal de Grenoble pour jouer une représentation de son spectacle Life expérience le mercredi 4 novembre 2015.

Il vous est ainsi proposé d'approuver les tarifs suivants :

- 16 € plein tarif
- 14 € collectivités, TTI, Alices
- 10 € Demandeurs d'emploi, RSA, demandeurs d'asiles
- 12 € pour - de 18 ans, étudiants (- de 28 ans), les volontaires du service civique, les associations culturelles, et le dispositif Pass culture (CCAS de Grenoble)

Les recettes ainsi générées seront inscrites au chapitre 70 – produits des services du domaine et ventes diverses, article 706.2 – redevances et droits des services à caractère culturel, fonction 313 – Théâtres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les tarifs proposés.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :